
RÉSOLUTION NO 1266/11/21

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 22 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 1266/11/21 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de permettre aux 600-602 du boulevard Saint-Charles un projet immobilier intégré composé de 4 habitations multifamiliales (H-5) de 12 logements chacune dans la partie arrière du site, d'accorder diverses dérogations relatives à l'implantation des bâtiments principaux et accessoires, le tout selon certaines conditions relatives à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement de terrain.

Les zones d'habitation H-615-1 et H-616, à l'intérieur desquelles se situent les terrains visés comprennent, de façon approximative, les propriétés situées de part et d'autre du boulevard Saint-Charles, et ce, à partir de la rue Collins jusqu'à la rue Lupien.

- **QUE** la résolution no 1266/11/21 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **25 novembre 2021**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 3 décembre 2021.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE